

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 714

7 avril 2006

SOMMAIRE

Association «La Belle Usine», A.s.b.l., Luxembourg	34264	Mafla S.A., Senningerberg	34256
Auto-Pièces, S.à r.l., Roeser	34241	Martins Autoelectric S.A., Bascharage	34230
Bulkship (Holding) S.A., Luxembourg	34266	Matisse International S.A.H., Luxembourg	34257
Camon Invest S.A., Luxembourg	34270	Maud'Elysa S.A., Windhof	34251
Dabih, S.à r.l., Luxembourg	34265	Media Partners Properties Luxembourg S.A., Luxembourg	34258
Damolou Financière S.A., Luxembourg	34242	Minorco S.A.H., Luxembourg	34254
Damolou Financière S.A., Luxembourg	34243	Minorco S.A.H., Luxembourg	34256
Edifac S.A., Luxembourg	34239	New Auto 97, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	34260
Effepi S.A., Luxembourg	34251	Parinvest S.A., Luxembourg	34244
Equi Centre, S.à r.l., Oberfeulen	34246	Partegen S.A., Grevenmacher	34259
Eraorafin Holding S.A., Luxembourg	34269	Partegen S.A., Grevenmacher	34260
Etplus Lux S.A., Luxembourg	34242	ProLogis Directorship, S.à r.l., Luxembourg	34246
Europäische Finanzstruktur S.A., Luxembourg	34232	ProLogis Korean Developments, S.à r.l., Luxembourg	34246
European Paints, S.à r.l., Luxembourg	34227	ProLogis UK Holdings S.A., Luxembourg	34248
F.T. Holding S.A., Luxembourg	34268	Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34232
Farina European Invest S.A.H., Luxembourg	34269	Securus International (Lux) S.A., Luxembourg	34262
Financière de Gestions Internationales S.A., Luxembourg	34249	Socolux S.A., Luxembourg	34264
Finvela S.A., Luxembourg	34268	Soditex International, S.à r.l., Beckerich	34248
Fleurs Dacony, S.à r.l., Roeser	34254	Soditex International, S.à r.l., Beckerich	34249
HBI Mercator Parc, S.à r.l., Luxembourg	34260	Syntech S.A.H., Luxembourg	34268
Him-Racing-Kart, S.à r.l., Roeser	34257	Takelot Holding S.A., Luxembourg	34241
Holding 1926 S.A.H., Luxembourg	34226	TCL, S.à r.l., Luxembourg	34249
Holding 1926 S.A.H., Luxembourg	34226	Technib S.A., Luxembourg	34239
Igicorp S.A.H., Luxembourg	34229	Thalazac, S.à r.l., Luxembourg	34265
Immobilière Waehnert, S.à r.l., Roeser	34257	Trustaudit S.A., Luxembourg	34227
ING Reeif Germany, S.à r.l., Luxembourg	34241	Van Doorn Trust International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34265
Inedes Investments S.A., Luxembourg	34244	Vinnolit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34239
Inter-Jeans, S.à r.l., Rumelange	34258	Walser Portfolio, Sicav, Luxembourg	34227
Investissements Multisectoriels Européens S.A.	34226	WB-STAM Funding, S.à r.l., Luxembourg	34252
Jardin de Jade, S.à r.l., Luxembourg	34252	Webstar Financial S.A., Luxembourg	34269
Kyritz, S.à r.l., Luxembourg	34230		
Kyritz, S.à r.l., Luxembourg	34231		
Laser Engineering, S.à r.l., Troine	34229		

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.753.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que notre Comité de Direction a résilié la convention de services et de domiciliation signée en date du 21 décembre 2000 entre la société en référence et notre Société. Conformément à l'article 10.2 de cette convention, la résiliation a pris effet le 30 décembre 2005.

Le 5 janvier 2006.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

I. Schul / C. Bitterlich

Head of Department / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004897.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

HOLDING 1926 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 79.426.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Franco Polidori, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005032.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

HOLDING 1926 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 79.426.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2005

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Franco Polidori, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 15 juin 2005

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005031.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

WALSER PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden
Notaire

(004895.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

TRUSTAUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.125.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté la société EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.257, en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
TRUSTAUDIT S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004954.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

EUROPEAN PAINTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.928.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, a company with registered office at 101, Finsbury Pavement London, EC2A 1EJ,
represented by Mrs Candice Wisner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 23, 2005.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

The appearing party is the sole partner of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of EUROPEAN PAINTS, S.à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 72.928, with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated December 2, 1999, published in the Mémorial C, number 90 of January 27, 2000. The articles of association have been amended by deed of the same notary Alex Weber dated December 15, 1999, published in the Mémorial C, number 168 of February 24, 2000.

The Company's capital is set at five million fifty thousand Euro (5,050,000.- EUR) divided into fifty thousand five hundred (50,500) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The sole partner has resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation as from this day.

The sole partner has resolved to fix the number of liquidators at two and to appoint as liquidators BRIDGEPOINT CAPITAL DIRECTORSHIPS LIMITED with registered office at 101, Finsbury Pavement, London, EC2A 1EJ, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 5369393 and Mr Hanspeter Krämer, independent auditor, with professional address at 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

The sole partner has resolved to determine the powers of the liquidators as follows:

- The liquidators shall have the broadest powers to carry out their mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of partners in the cases provided for by law.

- The liquidators may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims.

- The liquidators are authorised to distribute assets of the Company in kind to the partner.
- There shall be no obligation for the liquidators to draw up an inventory.
- The liquidators may, under their own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers they determine and for the period they fix.
- The liquidators shall have to sign jointly for all liquidations transactions.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, une société dont le siège social se situe au 101, Finsbury Pavement, London, EC2A 1EJ,

représentée par Maître Candice Wiser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée EUROPEAN PAINTS, S.à r.l. (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 72.928, dont le siège social est situé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 90 du 27 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Alex Weber en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 168 du 24 février 2000.

Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cinquante mille euros (5.050.000,- EUR) divisé en cinquante mille cinq cents (50.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

L'associé unique a décidé de fixer le nombre des liquidateurs à deux et de nommer comme liquidateurs BRIDGEPOINT CAPITAL DIRECTORSHIPS LIMITED, dont le siège social se situe au 101, Finsbury Pavement, London, EC2A 1EJ, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5369393 et Monsieur Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

L'associé unique a décidé de déterminer les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

- Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de leurs mandats et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

- Les liquidateurs peuvent accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures.

- Les liquidateurs sont autorisés à distribuer les actifs de la Société en nature à l'associé.

- Les liquidateurs ne sont pas obligés de dresser inventaire.

- Les liquidateurs peuvent sous leur seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'ils détermineront et pour la période qu'ils fixeront.

- Les liquidateurs devront signer conjointement tous documents en relation avec les opérations de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

P. Frieders.

(008922.3/212/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

LASER ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 107.956.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Troine le 6 février 2004

- 1) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luel Georges de son poste de gérant;
- 2) L'assemblée nomme Monsieur Flamee Richard nouveau gérant avec pouvoir de représenter la société avec sa seule signature et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009;
- 3) L'assemblée nomme Monsieur Wintgens Jean-Marie nouveau gérant avec pouvoir de représenter la société avec sa seule signature et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009, avec pouvoir de signature;
- 4) L'assemblée accepte et ratifie les parts sociales de la façon suivante:
 - Mme Barbara Smilgiewicz vend ses 25 (vingt-cinq) parts à M. Luel Georges,
 - M. Serge Deineko vend ses 25 (vingt-cinq) parts à M. Luel Georges,
 - M. Luel Georges vend ses 500 (cinq cents) à la Société d'Electronique du GROUPE RICHARD FLAMEE S.A. (abrégié SEGRIF S.A.) avec siège social à Montegnée (Belgique).

Fait à Troine, le 6 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004955.3/725/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

IGICORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.277.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société CARINA RESOURCES LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding IGICORP S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 44.277,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 419 du 13 septembre 1993,

dont le capital a été converti en euros, aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé, en date du 7 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 14 du 3 janvier 2002, lequel capital est de deux cent quarante-trois mille neuf cent dix-huit euros et quarante-trois cents (EUR 243.918,43), représenté par trente-deux (32) actions sans désignation de valeur nominale;

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 914, fol. 8, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2006.

F. Kessler.

(007243.3/219/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MARTINS AUTOELECTRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 150, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.803.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004958.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

KYRITZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.477.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAXONY HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.444, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 21, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of KYRITZ (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.477, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1259, on November 23, 2005. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

3. Subsequent amendment of article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 20. «The Company's year commences on February 1st and ends on January 31st of the following year.»

Art. 21. «Each year on January 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAXONY HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.444, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 décembre 2005.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de KYRITZ (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.477, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259, le 23 novembre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article 20 et de l'article 21 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 et l'article 21 des statuts de la Société de la façon suivante:

Art. 20. «L'année sociale de la Société commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.»

Art. 21. «Chaque année au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005, vol. 899, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007590.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

KYRITZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007591.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.975.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02993. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(004959.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

QIAGEN EURO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 113.537.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1) QIAGEN N.V., a limited company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Spoorstraat, 50, KJ 5911 Venlo, The Netherlands, represented pursuant to a proxy by M^e Georges Reding, maître en droit, with professional address in Luxembourg; and

2) QIAGEN BENELUX B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Spoorstraat, 50, KJ 5911 Venlo, The Netherlands, represented pursuant to a proxy by M^e Georges Reding, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The proxies given, signed by all the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the notary to draw up the Articles of Incorporation of a corporation which is hereby established as follows:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of QIAGEN EURO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the provision of financing to companies within the QIAGEN N.V. GROUP. The purpose of the Company comprises the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. The Corporation may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) divided into seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a par value of two Euro (EUR 2) per share.

Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fourth Thursday of the month of May in each year at 11.00 and for the first time in two thousand and seven.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2006.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares	Payments
1) QIAGEN N.V.	17,499	34,998 EUR
2) QIAGEN BENELUX B.V.	1	2 EUR
Total	17,500	35,000 EUR

The shares have been paid up to the extent of 100% per cent, by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation, are estimated at approximately 3,000 EUR.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Mr Peer Michael Schatz, president and chief executive officer, Wasserstrasse 10, D-40213 Düsseldorf, Germany;
- Dr. Philipp Sixt Lothar von Hugo, inhouse counsel, Graf-Recke-Strasse 93, D-40289 Düsseldorf, Germany;
- Mr Roland Sackers, financial officer, Christian-Schultz-Strasse 4, D-50823 Köln-Ehrenfeld, Germany;
- Mr Axel Backheuer, Global Tax Director, Auf der Aspel 2a, D-50859 Köln-Widdersdorf, Germany.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Third resolution

The registered office is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) QIAGEN N.V., une société anonyme de droit néerlandais, avec siège social à Spoorstraat, 50, KJ 5911 Venlo, Pays-Bas, représentée en vertu d'une procuration par M^e Georges Reding, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg; et

2) QIAGEN BENELUX B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à Spoorstraat, 50, KJ 5911 Venlo, Pays-Bas, représentée en vertu d'une procuration par M^e Georges Reding, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les procurations prémentionnées, signées par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de QIAGEN EURO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et la mise à disposition de financements aux sociétés du groupe QIAGEN N.V. L'objet comprend l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la proprés-

té, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) par action.

Les actions sont émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire. Dans les limites prévues par la loi, la Société part racheter ses propres actions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Le quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille sept.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de parler aux autres personnes.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2006.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
1) QIAGEN N.V.	17.499	34.998 EUR
2) QIAGEN BENELUX B.V.	1	2 EUR
Total.	17.500	35.000 EUR

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 3.000 EUR.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Peer Michael Schatz, président et directeur général, Wasserstrasse 10, D-40213 Düsseldorf, Allemagne;
- Dr Philipp Sixt Lothar von Hugo, juriste interne, Graf-Recke-Strasse 93, D-40289 Düsseldorf, Allemagne;
- Monsieur Roland Sackers, directeur financier, Christian-Schultz-Strasse 4, D-50823 Köln-Ehrenfeld, Allemagne;
- Monsieur Axel Backheuer, directeur fiscal général, Auf der Aspel 2a, D-50859 Köln-Widdersdorf, Allemagne.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle: ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: G. Reding, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 janvier 2006, vol. 435, fol. 11, case 11. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008809.3/242/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

TECHNIBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, rue du Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 100.175.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004961.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

EDIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.257.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a accepté la démission de Mme Caroline Folmer, administrateur à compter du 2 janvier 2006, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

EDIFAC S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004963.3/1022/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

VINNOLIT LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 106.977.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VINNOLIT CAYMAN LTD, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, United States of America, on December 19, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of VINNOLIT LUXEMBOURG (hereinafter «the Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.977, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 801, dated August 12, 2005. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint Mr Fergal O'Hannrachain, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VINNOLIT CAYMAN LTD, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Etats-Unis d'Amérique, le 19 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de VINNOLIT LUXEMBOURG (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.977, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 801, en date du 12 août 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'unique associée décident de nommer Monsieur Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005, vol. 899, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007161.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

AUTO-PIECES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 108.560.

Le bilan au 15 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004964.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

ING REEIF GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.009.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 2006.

M. Schaeffer

Notaire

(004967.3/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

TAKELOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 95.478.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société CARINA RESOURCES LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding TAKELOT HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 95.478, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1018 du 2 octobre 2003.

Que le capital social est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune:

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 914, fol. 8, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2006.

F. Kessler.

(007242.3/219/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

34242

ETPLUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 77.805.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 décembre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises est la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de révision EVRARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004968.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

DAMOLU FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.953.

—
L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAMOLU FINANCIERE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.953,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C numéro 215 du 12 mai 1993,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C 264 du 12 mars 2003.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille neuf cent cinquante-huit (50.958) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.579.698,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de EUR 3.799.980,- (trois millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.579.698,- (un million cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros) à EUR 5.379.678,- (cinq millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit euros), par la création de 122.580 (cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts) actions nouvelles de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par des versements en espèces.

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

c) Souscription et libération des 122.580 actions nouvelles par INDOSUEZ TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED as Trustee of GIELLEDI SETTLEMENT;

d) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

e) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trois millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 3.799.980,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.579.698,-) à cinq millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 5.379.678,-), par la création de cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts (122.580) actions nouvelles de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Intervient aux présentes:

La société INDOSUEZ TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED as Trustee of GIELLEDI SETTLEMENT, avec siège social à Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

déclare souscrire les 122.580 actions nouvellement émises au prix de la valeur nominale.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société INDOSUEZ TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED as Trustee of GIELLEDI SETTLEMENT, préqualifiée.

Les 122.580 actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 3.799.980,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article trois (3), 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à cinq millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 5.379.678,-), représenté par cent soixante-treize mille cinq cent trente-huit (173.538) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quarante et un mille quatre cents euros (EUR 41.400,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Alfonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2005, vol. 914, fol. 19, case 4. – Reçu 37.999,80 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2006.

F. Kessler.

(007270.3/219/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

DAMOLU FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.953.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2006.

F. Kessler.

(007271.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

INEDES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.991.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 décembre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004971.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

PARINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.957.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HACKETTS INVESTMENTS S.A., having its registered office at Swiss Bank Building, 53rd Street, Panama City (Republic of Panama),

represented by Mrs Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 27, 2005,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time;

who declared and requested the notary to state that:

1. PARINVEST, a Luxembourg société anonyme with registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 38.957, has been incorporated by deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, dated December 11, 1991, published in the Mémorial C of 1992 on page 11154 and the articles of incorporation have been amended pursuant to decisions of the ordinary general meeting of the shareholders held on June 17, 2002, an excerpt of which has been published in the Mémorial C of 2002 on page 60186.

2. The corporate capital of PARINVEST is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cents (30,986.69 EUR) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of twenty-four point seven eight nine Euro (24.789 EUR) each.

3. HACKETTS INVESTMENTS S.A., prenamed, has become the single owner of all the shares of PARINVEST.

4. HACKETTS INVESTMENTS S.A., acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company, declares the anticipated dissolution of PARINVEST with immediate effect.

5. HACKETTS INVESTMENTS S.A. appoints itself as liquidator of the PARINVEST and, in its capacity as liquidator of PARINVEST, will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. All liabilities of PARINVEST have been settled and the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and HACKETTS INVESTMENTS S.A. irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. HACKETTS INVESTMENTS S.A. has taken over all remaining assets of PARINVEST and it will assume any existing debt of the Company which would not already have been settled pursuant to section 6.

8. The liquidation of PARINVEST is closed and any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9. Discharge is given to the directors and to the statutory auditor of PARINVEST.

10. The books and documents of PARINVEST will be kept for a period of five years at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the share register of the company.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HACKETTS INVESTMENTS S.A., avec siège social à Swiss Bank Building, 53rd Street, Panama City (République de Panama),

représentée par Maître Candice Wiser, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1. PARINVEST, société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 38.957, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 1991, publié au Mémorial C de 1992, à la page 11154 et les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C de 2002, à la page 60186.

2. Le capital social de PARINVEST est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept huit euros (24,789 EUR) chacune.

3. HACKETTS INVESTMENTS S.A., prénommée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions de PARINVEST.

4. HACKETTS INVESTMENTS S.A., agissant comme actionnaire unique à une assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts de la société, déclare dissoudre PARINVEST avec effet immédiat.

5. HACKETTS INVESTMENTS S.A. se désigne comme liquidateur de PARINVEST et, en sa qualité de liquidateur de PARINVEST, aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Tout le passif de PARINVEST est réglé et le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et HACKETTS INVESTMENTS S.A. déclare s'engager irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

7. HACKETTS INVESTMENTS S.A. a repris tout actif restant de PARINVEST et elle prendra à sa charge toute dette existante de la Société qui n'aurait pas encore été amortie conformément au point 6.

8. La liquidation de PARINVEST est clôturée et tous registres de la société documentant l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de PARINVEST.

10. Les livres et documents de PARINVEST seront conservés pour une période de cinq ans au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

En conséquence la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant, il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

P. Frieders.

(008014.3/212/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.630.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 3 janvier 2006

Il a été décidé que:

1. La démission de M. Peter Robbert Stefan Wittendorp avec effet au 31 décembre 2006 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

3. M. Luke Alan Lands a été nommé gérant de la Société en remplacement de M. Peter Robbert Stefan Wittendorp.

4. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée illimitée.

5. Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004984.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

ProLogis KOREAN DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.032.

Extrait (traduction) des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 27 décembre 2005

Il a été décidé que:

1. La démission de M. James Scott Lyon avec effet au 27 décembre 2005 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ProLogis KOREAN DEVELOPMENTS Inc.

P. Cassells

Directeur

ProLogis SERVICES, S.à r.l.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004989.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

EQUI CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.415.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Levieux, employé privé, né le 23 mars 1943 à Andrimont (Belgique), demeurant à L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon;

2.- Madame Viviane Bazin, employée privée, née le 26 février 1947 à Anderlecht (Belgique), demeurant à L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon;

3.- Monsieur Olivier Levieux, ouvrier, né le 10 janvier 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant à L9169 Mertzig, 17, rue de Colmar-Berg;

4.- Madame Nathalie Levieux, assistante puéricultrice, née le 10 janvier 1974 à Luxembourg, demeurant à L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon,

les parties sub 2, 3 et 4, sont représentées par Madame Claudine Cambron, employée privée, née le 4 août 1950 à Profondeville (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 1^{er} décembre 2005,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les personnes présentées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée EQUI CENTRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 14 septembre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 2.956 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758, du 17 mai 2002;

- Que le capital social de ladite société fut fixé à la somme de 12.394,68 euros (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de 24,78936 euros chacune.

II - Que suivant convention de cession de parts datée du 1^{er} décembre 2005, Madame Viviane Bazin, préqualifiée, propriétaire de cent soixante (160) parts sociales de la prédite société a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, cent soixante (160) parts sociales à Madame Claudine Cambron, préqualifiée.

Que suivant convention de cession de parts datée du 1^{er} décembre 2005, Monsieur Olivier Levieux, préqualifié, propriétaire de quatre-vingt (80) parts sociales de la prédite société, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, quatre-vingt (80) parts sociales à Madame Claudine Cambron, préqualifiée.

Que suivant convention de cession de parts datée du 1^{er} décembre 2005, Madame Nathalie Levieux, préqualifiée, propriétaire de cent (100) parts sociales de la prédite société, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, cent (100) parts sociales à Madame Claudine Cambron, préqualifiée.

Que suivant convention de cession de parts datée du 2 décembre 2005, Madame Claudine Cambron, préqualifiée, propriétaire de trois cent quarante (340) parts sociales de la prédite société, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, trois cent quarante (340) parts sociales à Monsieur Guy Levieux, préqualifié.

Que les modalités des prédites cessions de parts ont fait l'objet de conventions séparées entre parties.

Que les associés déclarent donner leur accord aux prédites cessions de parts.

III. Que suite aux prédites cessions de parts Monsieur Guy Levieux est le seul associé de la société EQUI CENTRE, S.à r.l.

Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la démission de Madame Nathalie Levieux, préqualifiée, de son poste de gérant, en date du 1^{er} juin 2004, l'associé unique nommé au poste de gérant, Monsieur Guy Levieux, préqualifié.

Ensuite, Monsieur Guy Levieux, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée EQUI CENTRE, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité.

L'associé unique agissant en sa qualité de liquidateur de la prédite société, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat;
- que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, G. Levieux, G. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2005, vol. 406, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007332.3/243/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

34248

ProLogis UK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.769.

Extrait (traduction) des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 28 décembre 2005

Il a été décidé que:

1. La démission de M. James Scott Lyon avec effet au 28 décembre 2005 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ProLogis UK DEVELOPMENTS, S.à r.l. / ProLogis SERVICES, S.à r.l.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l. / ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant / Gérant

P. Cassells / P. Cassells

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004992.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

SODITEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R. C. Luxembourg B 99.403.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Jacques Dinguirard, commerçant, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 3, rue Roger Lenoir, ici représenté par Madame Joëlle Würth, comptable, demeurant à Beckerich, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Beckerich, le 15 décembre 2005,

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SODITEX INTERNATIONAL, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 426 du 22 avril 2004,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.403,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) euros,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée SODITEX INTERNATIONAL, S.à r.l. avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Beckerich.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Beckerich, 27, Huewelerstrooss, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Dinguirard, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 janvier 2006, vol. 319, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 janvier 2006.

A. Holtz.

(006594.3/2724/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

34249

SODITEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R. C. Luxembourg B 99.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 janvier 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(006595.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

TCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.053.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 27 décembre 2005

Il a été décidé que:

1. La démission de M. James Scott Lyon avec effet au 27 décembre 2005 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TCL HOLDINGS S.A.

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004998.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 35.860.

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES S.A., société anonyme, ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.860 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 236 du 6 juin 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 446 du 13 mai 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Colette, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Jean Fell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Création de mille quatre cents (1.400) parts bénéficiaires de classe «B» au porteur, à émettre au prix unitaire de trois mille vingt-quatre euros et dix centimes (EUR 3.024,10) et à souscrire par la société N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS.

2. Modification des statuts de la Société par l'insertion de deux nouveaux alinéas au paragraphe 2 de l'article 5 ter.

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Les actionnaires présents ou représentés et les mandataires des actionnaires représentés déclarent avoir pu prendre connaissance du rapport du réviseur d'entreprises tel qu'établi par H.R.T. REVISION, en date du 23 novembre 2005 et du rapport sur la valorisation des parts bénéficiaires de classe B de la Société, tel qu'établi par Petercam, le 18 avril 2005 et mis à disposition des actionnaires huit jours au moins avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, et déclarent être en mesure de délibérer et de procéder au vote relatif à l'ordre du jour de manière éclairée.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir obtenu du conseil d'administration de la Société des explications relatives à la modification proposée et après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de créer mille quatre cents (1.400) parts bénéficiaires de classe «B» au porteur ayant les droits tels que définis à l'article 5 des statuts de la Société, à émettre au prix de trois mille vingt-quatre euros et dix centimes (EUR 3.024,10) par part bénéficiaire et à souscrire par la société N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS, ayant son principal établissement au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.415.

Ensuite, la société N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS, préqualifiée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Louis Colette, en vertu d'une procuration ci annexée, de l'accord de tous les autres actionnaires tels que figurant sur la prédite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des parts bénéficiaires de classe «B» et les libérer en numéraire au prix préindiqué.

Il a été justifié à l'Assemblée Générale Extraordinaire et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille quatre cents (1.400) parts bénéficiaires ont été libérées en numéraire au prix pré-indiqué, de sorte que le montant de quatre millions deux cent trente-trois mille sept cent quarante euros (EUR 4.233.740,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Cette émission de parts bénéficiaires a fait l'objet d'un rapport en date du 23 novembre 2005 établi par la société H.R.T. REVISION, réviseurs d'entreprise, Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur la description et l'évaluation des parts bénéficiaires de classe B à émettre et confirmons dès lors que le prix d'émission de ces parts bénéficiaires correspond à leur valeur de marché.»

Ledit rapport après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'insérer deux nouveaux alinéas au paragraphe 2 de l'article 5 ter de la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2005 a décidé d'émettre mille quatre cents (1.400) parts bénéficiaires de classe «B» au porteur, souscrites au prix unitaire de trois mille vingt-quatre euros et dix centimes (EUR 3.024,10) par la société N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS. Elles ont toutes été intégralement libérées en numéraire à leur souscription. Le prix d'émission est comptabilisé en prime d'émission distribuable.

Lesdites parts de classe «B» émises le 7 décembre 2005 confèrent les droits définis au point 1 du présent article et donneront droit au dividende privilégié et cumulatif défini à l'article 17 des statuts à partir de la répartition bénéficiaire afférente à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005.»

Les autres dispositions de l'article 5 ter des statuts de la Société demeurent inchangées.

Evaluation, Dépenses, Frais

Le montant des frais incombant à la Société en raison des présentes est estimé à EUR 46.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Colette, J. Fell, C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2005, vol. 434, fol. 45, case 3. – Reçu 42.337,40 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008150.2/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

34251

EFFEPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.347.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 décembre 2005 que:

- La cooptation de Maître Marianne Goebel aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004999.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

MAUD'ELYSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 85.752.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMADIS S.A., société anonyme, avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, ici représentée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 décembre 2005, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme MAUD'ELYSA S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 85.752, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 736 du 14 mai 2002 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1683 du 25 novembre 2002.

II) Que le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III) Qu'AMADIS S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société MAUD'ELYSA S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, la société MAUD'ELYSA S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de MAUD'ELYSA S.A., est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

VII) Que les documents sociaux de la société MAUD'ELYSA S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires et à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

P. Frieders.

(008013.3/212/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

JARDIN DE JADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 18.305.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(005005.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

WB-STAM FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.923.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WB-STAM LA GAUDE, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, with its principal place of business at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA (the Sole Shareholder),

acting in its capacity as sole shareholder of WB-STAM FUNDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.923 (the Company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 23 December 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 226 of 3 March 2003, which articles of association have been amended by a deed of the same notary on 6 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 524 of 15 May 2003.

The Sole Shareholder appears hereby for the purpose of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of the Company and is represented by Ms Maïte Melaye, lawyer, pursuant to a power of attorney given in Delaware on 21st December 2005.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 14,125 (fourteen thousand one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each in the share capital of the Company which is set at EUR 1,412,500.- (one million four hundred and twelve thousand five hundred Euro);
- that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of WB-STAM LA GAUDE, L.L.C. as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate;
 5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
 6. Miscellaneous.
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate (on a voluntary basis) the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint WB-STAM LA GAUDE, L.L.C., prenamed, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WB-STAM LA GAUDE, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, (l'Associé Unique),

agissant en sa capacité d'associé unique de WB-STAM FUNDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.923 (la Société), constituée sous le droit luxembourgeois par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 226, en date du 3 mars 2003, et lesquels statuts ont été modifiés par un acte reçu par le même notaire en date du 6 mars 2003, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 524 du 15 mai 2003.

L'Associée Unique apparaît aux fins d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la Société et est représenté par Mademoiselle Maïte Melaye, juriste, en vertu d'une procuration donnée au Delaware le 21 décembre 2005.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations compétentes.

L'Associée Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- qu'elle est l'associée unique de la Société et qu'il détient toutes les 14.125 (quatorze mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 1.412.500,- (un million quatre cent douze mille cinq cents euros);

- qu'elle entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation.
2. Nomination de WB-STAM LA GAUDE, L.L.C. en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société.

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

6. Divers.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de dissoudre et de liquider (sur une base volontaire) la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer comme liquidateur WB-STAM LA GAUDE L.L.C., préqualifiée.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, en ce compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'associé de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Melaye, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 98, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(006796.3/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FLEURS DACONY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 56.804.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(005006.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

MINORCO, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 12.139.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of MINORCO, R.C.S. Luxembourg B 12.139, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, dated May 30, 1974, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 174 of August 30, 1974.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1293 of November 29, 2005.

The meeting begins at 3.45 p.m., Mrs Lynsey Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the ten million six hundred forty thousand one hundred and eighty-one (10,640,181) Class B Ordinary Shares with a par value of one US Dollar and forty cents (USD 1.40) each, representing the total capital of fourteen million eight hundred ninety-six thousand two hundred and fifty-four US Dollars (USD 14,896,254.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To reduce the Company's share capital by an amount of USD 14,446,253.40 so as to bring it from its present amount of USD 14,896,254.- down to USD 450,000.60 by the cancellation of 10,318,752 shares of USD 1.40 each and the reduction of the legal reserve by an amount of USD 1,444,625.28.

2. That the proceeds of the capital reduction and the legal reserve reduction amounting to an aggregate value of USD 15,890,878.68 be paid to the majority shareholder ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG.

3. That following the adoption of the preceding resolutions, Article 5.2. of the Articles of Association of the Company be amended to reflect the reduction of the share capital and the number of shares in issue.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Company's share capital is reduced by an amount of USD 14,446,253.40 so as to bring it from its present amount of USD 14,896,254.- down to USD 450,000.60 by the cancellation of 10,318,752 shares of USD 1.40 each and the reduction of the legal reserve by an amount of USD 1,444,625.28.

The other shareholder having waived his possible rights in the reimbursement to be effected, the proceeds of such capital reduction and reduction of the legal reserve amounting to a total of USD 15,890,878.68, such reimbursement is effected by payment of the same amount to the Company's majority shareholder ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 69.788, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The present capital reduction is governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

«5.2 The Corporation has an issued capital of four hundred fifty thousand United States Dollars and sixty cents (USD 450,000.60) represented by three hundred twenty-one thousand four hundred and twenty-nine (321,429) shares with a par value of one United States dollar and forty cents (USD 1.40) each, all of which have been fully paid up in cash or in kind.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 4.00 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de MINORCO, R.C.S. Luxembourg B 12.139, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 174 du 30 août 1974.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1293 du 29 novembre 2005.

La séance est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Lynsey Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix millions six cent quarante mille cent quatre-vingt-une (10.640.181) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'un dollar US et quarante cents (USD 1.40) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatorze millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars US (USD 14.896.254,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 14.446.253,40 pour le ramener de son montant actuel de USD 14.896.254,- à USD 450.000,60 par annulation de 10.318.752 actions de USD 1,40 chacune et par réduction de la réserve légale à concurrence d'un montant de USD 1.444.625,28.

2. Décision de payer le produit de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale d'un montant total de USD 15.890.878,68 à l'actionnaire majoritaire ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG.

3. Décision, suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social et le nombre d'actions émises.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence d'un montant de USD 14.446.253,40 pour le ramener de son montant actuel de USD 14.896.254,- à USD 450.000,60 par annulation de 10.318.752 actions de USD 1,40 chacune et par réduction de la réserve légale à concurrence d'un montant de USD 1.444.625,28.

L'autre actionnaire ayant renoncé à ses droits éventuels dans le remboursement devant être effectué, le produit de la réduction de capital et de la réserve légale d'un montant total de USD 15.890.878,68, ledit remboursement est opéré par paiement à l'actionnaire majoritaire ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 69.788, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.2. La Société a un capital émis de quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis et soixante cents (USD 450.000,60) représenté par trois cent vingt et un mille quatre cent vingt-neuf (321.429) actions d'une valeur nominale d'un dollar et quarante cents des Etats-Unis (USD 1,40) chacune, toutes entièrement libérées en espèces ou en nature.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Blair, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(006987.3/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MINORCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 12.139.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2341 du 28 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(006988.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MAFLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 51.580.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue chez la Société ALIANTE MGMT DYNAMICS S.A., CH-6830 Chiasso (Suisse), le 6 décembre 2005*

L'assemblée générale accepte la démission de deux administrateurs-délégués:

- Madame Avv. Giovanna Bordoni, demeurant à CH-6901 Lugano (Suisse), Via Pasquale Lucchini, 4;
- Monsieur Avv. Dott. Carlo Vitalini, demeurant à CH-6901 Lugano (Suisse), Via B. Pioda, 9.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005009.3/1022/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

IMMOBILIERE WAEHNERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 90.674.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(005007.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

HIM-RACING-KART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.089.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(005008.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.513.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de MATISSE INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 52.513, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 636 du 14 décembre 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés par une décision prise par le conseil d'administration en sa réunion du 14 novembre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 748 du 16 mai 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Claeys, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 28 octobre 2005 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Une (1) action sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune étant seulement présente ou dûment représentée à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1135 du 2 novembre 2005 et N° 1235 du 18 novembre 2005 ainsi qu'au «Lëtzebuerger Journal» et au «Tageblatt» des 2 et 18 octobre 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), une (1) action est présente ou dûment représentée à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement

constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

La Société est dissoute et subséquentement mise en liquidation.

Deuxième résolution

GENLICO LIMITED, une société avec siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, et qui sera autorisé d'accomplir tous les actes prévus par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sans autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires si cette dernière est requise, sauf les restrictions prévues par la Loi et les Statuts de la Société en liquidation.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Rozanski, A. Lyon, J. Claeys, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(007022.3/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

INTER-JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 36.559.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(005010.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Domenico Piovesana, EDIFAC S.A., Enrico Barozzi, Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Domenico Piovesana, EDIFAC S.A., Enrico Barozzi, Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes KMPG vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages en qualité de Réviseur d'Entreprises, en lieu et place de Commissaire aux Comptes. Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005016.3/1022/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R. C. Luxembourg B 40.411.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTEGEN S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 40.411, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 459 du 13 octobre 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C numéro 219 du 13 mai 1993,
- en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 493 du 29 septembre 1995,
- en date du 4 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 429 du 3 septembre 1996, et
- en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 196 du 23 mars 1999.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian Briquet, chef-comptable, demeurant à Florennes (Belgique), 7, route de Philippeville.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que le capital était de vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq cents (EUR 495.787,05), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 21 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 26 du 15 janvier 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transférer le siège social de L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi à L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

2) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi à L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social est établi à Grevenmacher.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le capital autorisé, créé au moment de la constitution de la société (acte publié le 13 octobre 1992), ne peut plus être réalisé.

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 3 et suivants de l'article quatre (4) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Briquet, S. Afonso-Da Chao Conde, S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2005, vol. 914, fol. 15, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2006.

F. Kessler.

(007256.3/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R. C. Luxembourg B 40.411.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2006.

F. Kessler.

(007257.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

NEW AUTO 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 90.312.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(005011.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

HBI MERCATOR PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HBI PUNCHEIM, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 110.924.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI PUNCHEIM, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.924 and incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 4 October 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»);

hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 13 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from HBI PUNCHEIM, S.à r.l. into HBI MERCATOR PARC, S.à r.l., and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name HBI MERCATOR PARC, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to rectify the French version of the article 10 (representation of the Company) of the articles of association of the Company in order to reflect the English version of the article 10 of the articles of association, which shall read as follows:

«**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 (l'«Associé Unique»);

en sa qualité d'Associé unique de HBI PUNCHEIM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.924 et constituée en vertu d'un acte reçu le 4 octobre 2005 par le notaire instrumentant et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, (la «Société»);

adopte la résolution écrite suivante conformément à l'article 13 des statuts de la Société et aux articles 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Monsieur Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de HBI PUNCHEIM, S.à r.l. en HBI MERCATOR PARC, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI MERCATOR PARC, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de rectifier la version française de l'article 10 (représentation de la Société) des statuts de la Société afin qu'elle soit en concordance avec l'article 10 de la version anglaise des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2005, vol. 434, fol. 8, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008547.3/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

SECURUS INTERNATIONAL (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.444.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée de droit italien SECURUS, S.r.l., ayant son siège social à I-34100 Trieste, Via Rossini (Italie);

2.- Monsieur Riccardo Mazzurco, entrepreneur, né à Palerme (Italie), le 20 mai 1962, demeurant à I-34100 Trieste, Via Francesco Crispi (Italie).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Fabio Apollonio, entrepreneur, demeurant à I-34017 Trieste-Contovello 524 (Italie),

en vertu de deux procurations lui délivrées.

Les prérites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SECURUS INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les trente (30) jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée de droit italien SECURUS, S.r.l., neuf mille neuf cents actions	9.900
2.- Monsieur Riccardo Mazzurco, préqualifié, cent actions	100
Total: dix mille actions.	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Riccardo Mazzurco, entrepreneur, né à Palerme (Italie), le 20 mai 1962, demeurant à I-34100 Trieste, Via Francesco Crispi (Italie);

- Monsieur Fabio Apollonio, entrepreneur, né à Trieste (Italie), le 7 octobre 1963, demeurant à I-34017 Trieste-Convotello 524 (Italie).

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

34264

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Apollonio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 11, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2006.

J. Seckler.

(007564.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

SOCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 6.413.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2005 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Camille Diederich, président du conseil, 34, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel;
2. Hans-Peter Maier, administrateur, 5, Ahornweg, CH-6074 Giswil;
3. Dr. Hanns Maier, administrateur, 101, Klenzestrasse, D-80469 München;
4. Jean-Marc Kieffer, administrateur, 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen.

Est nommé commissaire aux comptes:

Justin Dostert, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour extrait conforme

SOCOLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005017.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

ASSOCIATION «LA BELLE USINE», Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 874.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir, développer et soutenir l'expression artistique, la découverte d'individus riches de promesses et de susciter la rencontre de l'émotion et de la raison, de l'imaginaire et du quotidien, d'un artiste et de son public L'association a aussi comme but d'informer et d'encourager les rencontres de compétences différentes, en vue de concevoir et d'organiser des projets.

LA BELLE USINE, A.s.b.l. fédère les efforts conjugués de mouvements et organismes existants oeuvrant dans le sens des musiques, arts et spectacles vivants et est allié aux structures ayant fait leurs preuves dans le domaine de la création et de la diffusion artistiques LABEL RUBY FLOWER-RECORDS (Edition de CDs, Production et édition de CDs) LABEL USINE (Production et édition de CDs), BLOSSOM LINK (Ana Isabel Ordonez, management artistique).

A l'image de la KNITTING FACTORY de New York et de la ROTE FABRIK de Zürich, LA BELLE USINE travaille en étroite osmose avec les forces vives de la Grande Région Sarre-Lor-Lux, épice de la culture européenne en 2007.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03722. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005019.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

DABIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.984.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 30 décembre 2005, enregistré à Remich le 4 janvier 2006, volume 469, folio 88, case 7, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société DABIH, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg le 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 418 du 7 juin 2001, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 78.984,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(005027.3/5770/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

VAN DOORN TRUST INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C. Luxembourg B 65.940.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 29 décembre 2005, enregistré à Remich le 2 janvier 2006, volume 469, folio 85, case 11, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société VAN DOORN TRUST INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 18 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 29 octobre 1998, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 65.940, a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Remich, le 12 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(005028.3/5770/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

THALAZAC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 111.458.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Arsène Lemaire, gérant de société, demeurant à F-75008 Paris, 20, rue Jean Mermoz, (France).
- 2.- Monsieur Arthur Lemaire, directeur de restaurant, demeurant à F-75015 Paris, 43, rue Labrousse, (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alexandre Marguet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée THALAZAC, avec siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.458, a été constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit français suivant acte sous seing privé en date du 2 décembre 1996,

les statuts ont été modifiés et la nationalité luxembourgeoise sous forme d'une société à responsabilité limitée a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alexandre Marguet comme gérant de la société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouvelle gérante, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature:

La société anonyme CHARMONT HOLDING S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.570.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Marguet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2006, vol. 535, fol. 33, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2006.

J. Seckler.

(007606.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

BULKSHIP (HOLDING) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.991.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Danielle Caviglia, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

INVESTERINGSGRUPPEN DANMARK A/S, a company organised and existing under the laws of Denmark, established and having its registered office at Lyngbyvej 20, 2100 København Ø (Denmark),

hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given in Copenhagen (Denmark), on 21 November 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company BULKSHIP (HOLDING) S.A., a «société anonyme holding», established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 59.991, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 03 July 1997, published in the Mémorial C number 568 of 17th October 1997, (here after «the Company»);

The Articles of Incorporation of said company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is then fixed at forty thousand United States Dollars (40,000.- USD) divided into forty (40) ordinary shares with a par value of one thousand United States Dollars (1,000.- USD) per share, each, entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company BULKSHIP (HOLDING) S.A., prenamed;

IV.- That the principal has acquired all forty (40) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former office of the dissolved Company, namely at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxy holder and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

INVESTERINGSGRUPPEN DANMARK A/S, une société organisée et existant sous les lois de Danemark, établie et ayant son siège social à Lyngbyvej 20, 2100 København Ø (Danemark),

ci-après dénommée: «le mandant» ,

en vertu d'une procuration donnée à Copenhagen (Danemark), le 21 novembre 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société BULKSHIP (HOLDING) S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.991, a été constituée suivant acte notarié du 3 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 568 du 17 octobre 1997 (ci-après: «la Société»);

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève donc à quarante mille dollars des Etat-Unis (40.000,- USD) divisé en quarante (40) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille dollars des Etat-Unis (1.000,- USD) par action, intégralement libérées en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société BULKSHIP (HOLDING) S.A., prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les quarante (40) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société dissoute, soit au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2005, vol. 899, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(008889.3/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

FINVELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.620.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FINVELA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005029.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

F.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.904.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

F.T. HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005030.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

SYNTECH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 14.898.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 décembre 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Dr. Franz J. Meng, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement au Nordstrasse 19, Zürich (Suisse), Président;

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, demeurant au 40, rue de l'Avenir, Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005034.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

ERAORAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.371.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
ERAORAFIN S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005033.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

WEBSTAR FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 82.942.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Dan Epps, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005038.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs:

Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A.

- L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre Schill.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005040.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

CAMON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 113.419.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

2.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Les comparants sub 1+2) sont ici représentés par Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 10 janvier 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de CAMON INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

b) Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

c) Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

d) Monsieur Gatien Laloux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société anonyme EWA REVISION S.A., anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.937.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Strasser, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 janvier 2006, vol. 360, fol. 73, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 janvier 2006.

H. Beck.

(007388.3/201/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.